

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2022\_1\_11

L' an deux mille vingt deux, le lundi 24 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 17 Janvier 2022

Présents : 25

**Titulaires** : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Mission mutualisée  
d'ingénierie financière de  
projets \_ demande de  
financement Leader**

**Pouvoirs :**

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUYEYROL Bernard

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BALMELLE Robert, Madame CHALVET Catherine

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

Le Président expose que les Communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes, Pays Beaume-Drobie et Gorges de l'Ardèche coopèrent pour développer des projets ambitieux en réponse aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux exacerbés par la crise actuelle. Elles sont notamment engagées dans un plan alimentaire de territoire (Pat) et de territoire à énergie positive (tepos).

Ces projets complexes requièrent du temps et de l'ingénierie pour mobiliser les moyens nécessaires à leur mise en œuvre, et répondre aux exigences accrues des financeurs, tels que l'Etat, via le plan de relance et ses appels à projets ou les fonds européens au titre de la nouvelle programmation 2021/2027 à venir.

Le programme Leader Ardèche3 soutient l'ingénierie supra-communautaire au service de la stratégie du GAL (Groupe d'Action Locale) et les EPCI partenaires. C'est pourquoi, il est proposé de mutualiser une mission sous forme de prestation pour appeler des crédits Leader et se doter d'un appui en ingénierie financière de projets suivant le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant TTC	Financeurs	Montant
Prestation d'ingénierie financière mutualisée	41 400 €	Leader (Feader)	41 760 €
Frais annexes liées à l'opération (abonnement plateforme, numérique, adhésion réseau, séminaires de formation,...)	10 800 €	Autofinancement (à répartir entre 4 EPCI et sur 2 exercices 2022/2023)	10 440 €
Totaux	52 200 €		52 200 €

La part d'autofinancement prévisionnel du projet s'élève pour les deux années à 10 440 € et sera répartie à charge égale entre les 4 partenaires, soit un coût estimé de 1 305 €/ an et par intercommunalité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le dossier de demande de subvention au titre du LEADER figurant ci-dessus, PREND ACTE que la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche assurera le portage administratif et**

Envoyé en préfecture le 25/01/2022

Reçu en préfecture le 27/01/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220124-D\_2022\_1\_11-DE

**financier du dispositif ; organisera le recrutement des éventuels prestataires  
seront gérées via une convention ad hoc,  
DESIGNE le Président Joël Fournier et Thierry BRUYERE-ISNARD, Vice-prés  
œuvre du dispositif, sa gouvernance et siéger dans les instances ad hoc,  
AUTORISE le Président à signer toute pièce en lien avec cette affaire.**

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 24/01/2022, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le